

tenue sous la présidence de Monsieur RIOU, assisté(e)
de Monsieur FOUGERES et Madame LANÇON, Conseillers
En présence de Madame BRUNEAU, Rapporteuse publique
Madame BAUDRY, Greffière

10 heures 30

01) DOSSIER N° 2203828 RAPPORTEURE: Madame Léa-Jeanne LANÇON

Titre de l'affaire Demande l'annulation de la décision du 21/03/2022 par laquelle la ministre du travail a autorisé son licenciement

Nom des parties

Demandeur

Monsieur X

Défendeur

MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA SANTE ET DES SOLIDARITES
SAS BRIOCHE PASQUIER AUBIGNY

Représentants des parties

Maître ROBERVAL Laurent

Ministre
ENNIO (Cour)

10 heures 30

02)

DOSSIER N° 2404663

RAPPORTEUR: Monsieur Vincent FOUGERES

Titre de l'affaire Demande l'annulation de la décision d'homologation du document unilatéral de la drets en date du 22 mars 2024 portant plan de sauvegarde de l'emploi dans le cadre de la procédure de licenciement collectif pour motif économique au sein de la société MG-VALDUNES.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître RILOV Fiodor (Cour)
	Monsieur X	Maître RILOV Fiodor (Cour)
	Monsieur X	Maître RILOV Fiodor (Cour)
	Monsieur X	Maître RILOV Fiodor (Cour)
	Monsieur X	Maître RILOV Fiodor (Cour)
	Monsieur X	Maître RILOV Fiodor (Cour)
	Monsieur X	Maître RILOV Fiodor (Cour)
	Monsieur X	Maître RILOV Fiodor (Cour)
	Monsieur X	Maître RILOV Fiodor (Cour)
	Monsieur X	Maître RILOV Fiodor (Cour)
	Monsieur X	Maître RILOV Fiodor (Cour)
	Monsieur X	Maître RILOV Fiodor (Cour)
	Monsieur X	Maître RILOV Fiodor (Cour)
	Monsieur X	Maître RILOV Fiodor (Cour)
	Monsieur X	Maître RILOV Fiodor (Cour)
	Monsieur X	Maître RILOV Fiodor (Cour)
	Monsieur X	Maître RILOV Fiodor (Cour)
	Monsieur X	Maître RILOV Fiodor (Cour)
	Défendeur	PREFECTURE DU NORD
SOCIÉTÉ MG-VALDUNES		
Maître BARTI Antoine		CABINET DS AVOCATS

	Nom des parties	Représentants des parties
Observateur	DREETS-DIRECTION REGIONALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS	

Arrêté le 05/06/2024

Le président du tribunal